

*Le Bulletin Quotidien, 2 octobre 2012*

M. Alain RICHARD, sénateur (PS) du Val-d'Oise, ancien ministre, présente une proposition de loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération

Le sénateur (PS) du Val-d'Oise et ancien ministre Alain RICHARD, maire de Saint-Ouen-l'Aumône, vient de déposer une proposition de loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, cosignée par 73 membres du groupe socialiste et apparentés.

Cette proposition de loi sera examinée à la commission des Lois du Sénat le 10 octobre et débattue en séance publique le 24 octobre.

L'exposé des motifs de la proposition de loi revient sur les "améliorations pratiques" introduites dans le pilotage de l'achèvement de la carte des intercommunalités dues à l'adoption des dispositions de la loi n° 2012-281 du 29 février 2012, visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, dite loi "PELISSARD-SUEUR" (cf. "BQ" du 21 février).

Afin de résoudre des difficultés apparues dans l'application de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, la loi du 29 février 2012 y apporte certains